

COMPTE RENDU SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 1^{er} juillet 2020

L'an deux mille vingt, le premier juillet à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Montmorin, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente, sous la présidence de M. Gérard GUILLAUME, Maire.

Date de convocation : 22/06/2020

Présents : MM. GUILLAUME, PIREYRE, COURTEUGE, MASSON, NAPOLY, PELLETIER, PODEVIN, et Mmes PLOS, CLOUVEL, DAILLOUX, DEBOAISNE, PAYSAC, PEYRON, REDERSDORFF.

Mme BARRAUD a donné procuration à Mr GUILLAUME.

Secrétaire de séance : Céline CLOUVEL

1-Approbation de la séance du 03 juin 2020

Le compte-rendu de la séance du 03 juin 2020 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

2- Vote du taux des taxes directes locales 2020

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire de voter les 3 taxes locales directes, afin de permettre l'établissement du budget primitif 2020.

Le Conseil Municipal ne souhaite pas de majoration des taux par rapport à 2019.

Proposition des taux suivants pour 2020 :

- taxe d'habitation : 12,35 % (non voté, compensé par l'État)
- taxe foncière bâti : 15,58 %
- taxe foncière non bâti : 111,37 %

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité des membres présents et représentés les nouveaux taux 2020.

3-Vote du budget primitif 2020

Monsieur le Maire présente la proposition de budget primitif 2020 au Conseil Municipal. Celui-ci s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses :

Fonctionnement : 649 760,66 €

Investissement : 511 350,42 €

L'assemblée délibérante décide à l'unanimité des membres présents et représentés d'approuver et de voter le Budget Primitif 2020 tel que présenté par le Maire.

4-Devis fauchage 2020

Le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés décide d'accepter le devis de l'entreprise SCR2TP pour le fauchage d'été des chemins communaux au tarif horaire de 50€ HT (identique à 2019). En 2019 34 heures ont été payées.

5-Désignation des délégués aux divers organismes

Les délégués représentant la commune au sein de l'ADIT (association départementale d'ingénierie territoriale), de l'AGSGV (association de gestion du schéma des gens du voyage) et un correspondant défense, sont désignés en séance.

6-Adressage

Dans la continuité de l'adressage des voies communales réalisé par la précédente équipe municipale, plusieurs devis ont été réalisés. Le Conseil municipal décide de retenir SEDI Équipement en tant que prestataire pour la fourniture de plaques et numéros de rues pour un montant de 6440.88€ TTC.

7-Questions diverses

-Le SIEG- Territoire d'Énergie Puy-de-Dôme est actuellement coordonnateur d'un groupement d'achat d'électricité pour les contrats de puissance supérieure à 36 kVA, lesquels ne bénéficient plus depuis le 1er janvier 2016 des tarifs réglementés de vente d'électricité. L'accord cadre de ce groupement d'achat prendra fin le 31 août 2021.

Au 1er janvier 2021, les tarifs réglementés de vente de l'électricité seront réservés aux consommateurs résidentiels et aux consommateurs non résidentiels souscrivant une puissance inférieure ou égale à 36kVA qui emploient moins de 10 personnes, et dont le chiffre d'affaires, les recettes, ou le bilan annuel sont inférieurs à 2 millions d'euros. A terme, ces tarifs réglementés sont appelés à disparaître totalement.

Le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés décide d'adhérer au nouveau groupement d'achat d'électricité coordonné par le SIEG en 2021.

-La bibliothèque communale restera fermée jusqu'en septembre.

-Des problèmes d'écoulement d'eaux usées à Bessadet sont évoqués et pris en compte par les élus afin de trouver une solution.

L'ordre du jour étant épuisé la séance a été levée à 22 heures 00.